



Licenciement en arrêt maladie

Par **sandraline**, le **08/11/2011 à 16:28**

Bonjour, je suis en arrêt maladie depuis février 2011 j'ai le cancer du sein. Je viens de recevoir une lettre de mon employeur pour me licencier. je suis responsable de magasin, en fait nous sommes 2 responsables, il me licencie pour perturbation du bon fonctionnement du magasin. Hors il a accordé à mon collègue un congé pour son congé. 15 jours après il veut me licencier si mon absence était un poids il aurait dû refuser le congé étant donné que c'était une première demande. que dois-je faire ? quelqu'un peut me répondre ? je suis un peu perdue là. merci d'avance pour vos réponses

Par **pat76**, le **08/11/2011 à 18:38**

Bonjour Vous avez reçu une lettre de convocation à un entretien préalable ? Vous avez pris connaissance de votre convention collective afin de savoir si votre employeur ne doit pas respecter un délai avant de pouvoir vous licencier pour absence prolongée causant un préjudice d'organisation à l'entreprise ?

Par **sandraline**, le **14/11/2011 à 14:33**

bonjour j'ai lu les conventions et il en a le droit j'ai appelé le circa qui m'a dit aussi qu'il en avait le droit, comme quoi on en apprend tous les jours. merci de votre réponse.